

ALLOCUTION SUR LE RÉGIME
Rod Albert
Participant au RREO

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui, même si je n'ai pas eu à prononcer de discours depuis longtemps... surtout à cette tribune. La nervosité est plus facile à supporter quand on est dans son fauteuil.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de remercier publiquement le conseil des gouverneurs de la FEO de m'avoir nommé administrateur au sein du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

C'est un privilège que de siéger en votre nom au conseil.

Je ne suis officiellement membre du conseil du RREO que depuis 8 mois... alors si tous les problèmes que vous souhaitiez voir se régler ne le sont pas encore, restez patients.

Siéger à un conseil comme celui du RREO constitue une lourde responsabilité. Le bien-être de 289 000 cotisants et retraités actuels, ainsi que de milliers d'enseignants qui n'ont pas encore entamé leur carrière, repose sur les décisions prises aujourd'hui par le conseil et les partenaires.

Le conseil se réunit environ 10 fois par an, les affaires courantes du RREO étant gérées par la direction. Jim Leech et son équipe de direction gèrent les placements, les services aux participants, les opérations de financement, les communications et les relations avec les partenaires.

Les directeurs sont nommés pour « superviser » la direction. Pour ce faire, ils doivent tout au moins comprendre les activités du RREO. Et vous le savez, ces activités comportent de nombreux aspects :

- CONNAISSANCE DES RÉGIMES DE RETRAITE : Il s'agit tout d'abord d'établir une composition d'actif appropriée et d'estimer les niveaux de tolérance au risque adéquats; 2) de viser à accroître le rendement tout en protégeant les

prestations futures et, si possible, de réduire les taux de cotisation; et 3) d'estimer la valeur de l'actif et du passif du régime.

- PLACEMENTS : Le régime investit dans des domaines aussi variés que les terminaux à conteneurs, les arbres ou encore les Maple Leafs, en plus des obligations, des actions, des marchandises, des biens immobiliers et des infrastructures.

- SERVICES AUX PARTICIPANTS : Ce service fait affaire avec 114 000 retraités, 175 000 participants actifs et 193 conseils scolaires et employeurs désignés. Il reçoit et traite des milliards de dollars de cotisations et de rachat de services, ainsi que des millions de renseignements personnels chaque année et assure le paiement des prestations aux retraités – ce qui en fait l'une des principales sources de revenus au Canada!

- RESPONSABILITÉ ACCRUE : Les administrateurs ont une responsabilité accrue d'agir dans le meilleur intérêt des participants au régime. En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, les administrateurs ne peuvent choisir ou exclure des placements uniquement pour des raisons d'ordre politique, social, environnemental ou en s'appuyant sur tout autre critère non financier. De plus, les administrateurs sont légalement requis d'agir indépendamment des répondants et de la direction du régime.

- BONNE GOUVERNANCE : Notre défi consiste à promouvoir des pratiques de bonne gouvernance au sein du RREO et dans les sociétés dans lesquelles nous investissons. Pour améliorer mes connaissances financières, je dois avouer que j'ai récemment suivi le programme de perfectionnement des administrateurs de la Rotman School of Management. (Je me suis fait un plaisir de taquiner les capitalistes!)

Et pour finir, un important point de gouvernance : Chaque membre du conseil souhaite voir plus d'ouverture et de transparence au régime.

- REPRÉSENTATION : Sur les neuf administrateurs du conseil, je suis le seul à avoir participé au régime. Il m'incombe de vous garder, vous et vos préoccupations, au centre de tout ce que nous examinons et faisons. Je suis celui qui doit rappeler à mes collègues du conseil et à la direction QUE :
« Derrière chaque dollar négocié, investi ou emprunté, il y a un participant du régime qui cherche à acquérir une maison, à financer les études de son enfant, ou à épargner pour sa retraite. Ce qui se passe dans LE RÉGIME a de vraies conséquences pour de vraies personnes partout en Ontario. »

Soyez assurés que vous êtes représentés par des personnes dévoués qui siègent au conseil. Je suis impressionné par les connaissances, l'expérience et l'engagement sincère dont mes collègues font preuve pour garantir la bonne santé du régime.

Je souhaite vous rappeler que les cotisations que vous versez pour votre retraite correspondent à environ 11 % de votre salaire et que le gouvernement verse des cotisations d'équivalence. Et, honnêtement, les membres du conseil et de la direction le comprennent bien.

Des résultats positifs

Au début de 2010, une nouvelle convention de 4 ans a été signée avec nos employés syndiqués représentés par le SEFPO. Nous sommes parvenus à cette entente sans demande d'arbitrage, ce qui représente une première pour les deux parties.

Certains d'entre vous se souviendront que la précédente convention entre le conseil et le SEFPO n'avait été ratifiée qu'au terme d'une grève de 6 semaines.

Au cours de la réunion du conseil cet hiver, la FEO a fait part de son inquiétude concernant le conflit de travail entre un syndicat et Cadillac Fairview. Votre intérêt pour ce problème et les gestes posés par la direction du régime ont permis une résolution du conflit en mars. Je vous mentionne ces faits pour vous montrer combien il est important que les partenaires et le régime communiquent.

Les structures et les processus qui incitent à un dialogue franc et à des communications régulières sont extrêmement utiles.

Des placements éthiques et socialement responsables

Le régime a pour vocation de gagner de l'argent. Et si l'argent n'a pas de conscience, les personnes qui gèrent ces énormes sommes devraient en avoir une. Le conseil d'administration doit définir les paramètres de la politique de placements du régime avec sagesse. Notre objectif doit être de protéger et d'améliorer l'actif du régime et de garantir que les prestations de retraite demeurent à un taux de cotisation adéquat.

On ne voudrait surtout pas que les participants cotisent trop. En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, le régime doit investir prudemment dans le meilleur intérêt financier des participants. Comme je l'ai dit plus tôt, le régime ne peut choisir ou exclure des placements UNIQUEMENT pour des raisons d'ordre politique, social, environnemental ou en s'appuyant sur tout autre critère non financier.

Tout le monde ici sait que les 96 milliards de dollars que le RREO contrôle lui confèrent beaucoup de pouvoir. Investir de manière socialement responsable correspond à nos valeurs fondamentales en tant qu'enseignants et activistes sociaux. Notre défi consiste à effectuer une vérification préalable approfondie pour chaque occasion de placement en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux, ainsi que la gouvernance. Les sociétés socialement responsables et leurs conseils permettent de créer une plus-value à long terme pour les actionnaires. À critères égaux, nous devrions pouvoir choisir des placements qui améliorent le rendement du régime sans que cela nuise aux personnes ou à la planète. Aujourd'hui, nous avons plus d'occasion de choisir des placements verts qui ont un rendement potentiel égal aux autres placements. On dirait que le monde des placements se trouve à une période charnière d'un point de vue économique et environnemental. Certains de nos actifs peuvent croître avec la nouvelle économie.

Ce ne sont pas des décisions faciles à prendre. Étant donné le passif actuellement prévu, nous voulons tirer de bons rendements financiers de nos placements. Cela étant, les occasions socialement responsables existent, notamment avec les nouveaux placements. Mais ça ne sera pas facile. La définition d'un ISR varie d'une personne à l'autre. Chacun a sa bête noire.

Si le gouvernement provincial cédaient des parts de la LCBO, souhaiteriez-vous que votre régime de retraite en achète?

S'il décidait de vendre des parts d'OLG, voudriez-vous en acheter?

Ça serait certainement rentable pour le régime, tant à court qu'à long terme. Y aurait-il des conséquences sociales?

C'est clair!

Il me semble que la FEO et le gouvernement doivent décider d'avance d'un processus d'étude de la nature des placements.

Pour faire des profits, il faut être rapide et avoir de l'audace. Comme dit le proverbe, l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt. Ce n'est donc pas en hésitant que l'on remporte des appels d'offres!

Un exemple concret : investir dans un groupe cimentier irlandais. Jusqu'à là, tout va bien. Le ciment peut servir à bâtir les fondations de milliers de maisons, d'écoles et même d'hôpitaux. Et si le groupe est également actif en Israël?! Et qu'une partie du ciment sert à ériger des murs, que d'aucuns jugent inappropriés, que faut-il faire? Le régime doit-il liquider son placement? Et à quel moment?

Quand 25 participants soulèvent une objection? 200? 2 000? Un seul participant?

Quels critères conviendraient à tous les participants? Évidemment, même une FEO unifiée aurait du mal à décider unilatéralement des critères. Le

gouvernement serait-il d'accord avec les critères de sélection? Nos partenaires seraient-ils prêts à accepter le risque de revenus moindres ou de cotisations plus élevées?

Tout ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas évident.

Je vous remercie de m'avoir offert cette occasion de m'adresser au conseil.

Je vais maintenant répondre à vos questions.

Le 11 août 2010